88.043 1435

Exemplaire destiné - au ~~Greffe du Tribunal de Commerce~~
- à la Banque National de Belgique

COMPTES ANNUELS A1

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : WARNIER

Forme juridique: S.P.R.L.
Adresse: RUE ROI ALBERT N°: 58 Bte:
Code postal: 5600 Commune: TAMINES
Registre de commerce Lieu: NAMUR N°: 1.401
N° de TVA ou Numéro National : 420.260.616

DATE 18.04.80 du dépot de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS AU 31.12.87 approuvés par l'assemblée générale du 10.05.88 et relatifs a l'exercice couvrant la période du 01.01.87 au 31.12.87
Exercice précédent du 01.01.86 au 31.12.86

GERANT

WARNIER Christian ,gérant
rue Roi Albert 58 5600 TAMINES

Nombre de pages déposées: 11 (normalisées: 11, non normalisées:)
Numéros des pages normalisées non déposées parce que sans objet:
A-6 , A-10

Signature, nom et qualité

WARNIER Chr~~istian~~, gérant

88.043 1436

NAT	GR	Date du dépot	Pages	L.	ZONE RESERVEE 3	N° FILM PAGE	1	0
20	19	19-05-1988	11	F	CM 0 / P 1 / T 2			
TVA	420.260.616						A2	

BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice en francs	Exercice précéd. en francs
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1575176	2148334
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorp. (ann. IA)	21		
III. Immobilisations corpor. (ann. IB)	22/27	156476	2144934
A. Terrains et constructions	22		
B. Installat., mach., & outill.	23	118816	140374
C. Mobilier et matériel roulant	24	619373	830300
D. Locat.-financ. et droits sim.	25		
E. Autres immobilis. corporelles	26	826387	1174260
F. Immob. en cours & acptes vers.	27		
IV. Immobilisations fin. (ann. IC & II)	28	10600	3400
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	6367141	5073419
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et comm. en cours d'exec.	3	4486935	3819133
A. Stocks	30/36	4486935	3819133
B. Commandes en cours d'exec.	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	789040	311979
A. Créances commerciales	40	789040	251979
B. Autres créances	41		60000
VIII Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	1088917	886082
X. Comptes de régularisation	490/1	2249	56225
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	7942317	7221753

88.043 1437

T.V.A. 420.260.616 A3

PASSIF	Codes	Exercice en francs	Exerc. précéd. en francs
CAPITAUX PROPRES	10/15	1732054	1186679
I. Capital (ann. III)	10	250000	250000
A. Capital souscrit	100	250000	250000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	525000	525000
A. Réserve légale	130	25000	25000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	500000	500000
V. Bénéfice reporté	140	957054	411679
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES			
VII. Prov. pour ris. & char. (ann. IV)	16		
DETTES	17/49	6210263	6035074
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etabliss. crédit, dettes loc.-financ. & assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	6202263	5995195
A. Dettes à + 1 an éch. ds. année	42	20999	272987
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	2949652	3283188
1. Fournisseurs	440/4	2949652	3283188
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fisc., salar., & soc.	45	795554	150838
1. Impots	450/3	632817	150838
2. Rémunérations et ch. soc.	454/9	162737	
F. Autres dettes	47/48	2436058	2288182
X. Comptes de régularisation	492/3	8000	39879
TOTAL DU PASSIF	10/49	7042317	7221753

T.V.A. 420.260.616 A4

COMPTE DE RESULTATS	Codes	Exercice en francs	Exerc. précéd. en francs
I. Produits et charges d'exploit.			
Chiffre d'affaires	70/74	28045643	24754874
Approvisionnements, marchandises services et biens divers	60/61	25606902	23070993
A.B. Marge brute d'expl. (pos.)	70/61	2438741	1683881
Marge brute d'expl. (nég.) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunér., ch. sociales & pensions (ann. VI2) (-)	62	(915603)	(643227)
D. Amort. & réduc. val./frais ét. immob. inc., corp. & fin. (-)	630	(651865)	(739707)
E. Réd. val./stocks, comm. en cours d'exéc. & créanc. comm. dotations -, reprises +	631/4		
F. Prov. ris. & ch.dot.- rep.+	635/7		
G. Autres charges d'exploit. (-)	640/8	(54323)	(32019)
H. Ch. port. actif restruct. (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	816950	268928
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	57756	47496
Charges financières (-)	65	(46003)	(46431)
Bénéfice courant avant imp. (+)	70/65	828703	269993
Perte courante avant impots (-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76	14978	
Charges exceptionnelles (-)	66	( )	( )
Bénéfice de l'ex. av. imp. (+)	70/66	843681	269993
Perte de l'ex. av. impots (-)	66/70	( )	( )
IV. Impots sur le résultat (-) (+)	67/77	-298306	- 60000
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	545375	209993
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
V. Transfert aux réserves imm. (-)	68	( )	( )
Bénéfice de l'exerc. à aff. (+)	70/68	545375	209993
Perte de l'exerc. à affect. (-)	68/70	( )	( )
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	957054	411679
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affect.	70/68	545375	209993
Perte de l'xercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté exerc. précéd.	790	411679	201686
Perte reportée exerc. précéd. (-)	690	( )	( )
B. Prélèvem. sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. Au capital et aux primes d'émiss.	691		
2. A la réserve légale	6920		
3. Aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(957054)	(411679)
2. Perte à reporter	793		
E. Interv. d'assoc. (ou du propriét.) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

88.043 1439

T.V.A. 420.260.616

A5.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	4893.079 62.520	8355	1.700 8.900
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions et retraits (–)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(–)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	4955.599	8395	10.600
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (–)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(–)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (–)						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	2748.145 651.865	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279		8475	
. Repris (–)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés (–)	8109	( )	8309	(8.987)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	3391.023	8525	
d) MONTANTS NON APPELES (–)						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(–)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)–(c)–(d)	8139		8339	1564.576	8565	10.600

150 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 420.260.616

88.043 1440

A7.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants *(en francs)*	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
— Au terme de l'exercice précédent	8700	250.000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
— Modifications au cours de l'exercice :			
— Au terme de l'exercice	8701	250.000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
UNIQUE		250.000	250

	Codes	1 Montant non appelé *(rubrique 101)* *(en francs)*	2 Montant appelé, non versé *(en francs)*
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page .....)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu *(en francs)*	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
— la société elle-même.	872		
— ses filiales et sous-filiales	873		

	Codes		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS *(montants en francs)*			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours.	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT *(en francs)*	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : — détenues par la société elle-même	877		
— détenues par les filiales et sous-filiales	878		

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, *en francs*

Ventilation de la rubrique 16 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, *en francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES (OU PARTIE DES DETTES)		
		1 échéant dans l'année *(rubrique 42)*	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3 ayant plus de 5 ans à courir
			(rubrique 17)	
TOTAL.	891	20.999		

B. DETTES GARANTIES
(ccmprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		20.999
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées.	89		20.999
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903		
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL.	906		20.999

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, *en francs* (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, *en francs*, sauf 1

	Codes	Exercice
1. Effectif moyen du personnel	9090	1
2. Frais du personnel (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	808.898
b) Cotisations patronales d'assurances sociales.	621	6.605
c) Primes patronales pour assurances extra-légales.	622	
d) Autres frais de personnel.	623	
e) Pensions	624	

VII. RESULTATS FINANCIERS, *en francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif.	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en francs*

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers.	9149	
dont :		
— effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos.	9150	

	Codes	Exercice pour surêté de dettes et engagements	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription.	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription.	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 420.260.616

88.043 1443 A11.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :

NEANT ;

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : ;

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de F.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

NEANT

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

NEANT

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

NEANT

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

NEANT

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

NEANT

31050 XL 06-10-97 © Banque Nationale de Belgique.

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : NEANT

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit : NEANT

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : NEANT

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux. (1)				
4. Installations, machines et outillage (1)	L L	NR 87.709 NR 419.711	10% 20%	
5. Matériel roulant (1)	L	NR 1231.065	20%	
6. Matériel de bureau et mobilier (1)	L	NR 32.370	20%	
7. Autres immobilisations corporelles	L L	NR 429.278 NR 2755.466	5% 10%-20%	

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : NEANT F.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : NEANT F.

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

NEANT

(1) Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....
2. En-cours de fabrication - produits finis : .....
3. Marchandises : FIFO .....
4. Immeubles destinés à la vente : .....

Fabrications :

— Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
— Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes : .....

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : .....

En ce qui concerne les droits d'usage résultant de contrats de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)* :

a) les redevances et loyers afférents à l'exercice se sont élevés :
   — pour les locations-financement de biens mobiliers à : ..... F.
   — pour les locations-financement de biens immobiliers à : ..... F.
b) les redevances et loyers afférents aux exercices ultérieurs s'élèvent :
   — pour les locations-financement de biens mobiliers à : ..... F.

 © Banque Nationale de Belgique.